RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances Publiques de Maine-et-Loire

Pôle d'évaluation domaniale

1 rue Talot

BP 84112

49041 ANGERS CEDEX 01
mél. : ddfip49.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : David KNOEPFLER

téléphone : 02 41 22 03 62
courriel : david.knoepfler@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 3357755
Réf Lido : 2021 49328v0172

Le 29 01 2021

Le Directeur à

COMMUNE DE SAUMUR

RUE MOLIERE BP 300

49408 SAUMUR CEDEX

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :	Ancien immeuble désaffecté
Adresse du bien :	Avenue François Mitterrand 49400 Saumur
Valeur vénale :	Indemnité principale : 30.000 euros indemnité de remploi : 4.000 euros

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 – Service consultant

Commune de Saumur

dossier suivi par : Mme Busson

2 – Date

de consultation : 15 01 2021

de réception : 15 01 2021

de visite : 25 01 2021

de dossier en état : 25 01 2021

3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – Description du projet envisagé

acquisition par la Ville de SAUMUR dans le cadre d'une procédure d'état d'abandon manifeste d'une parcelle située rue François Mitterrand à SAUMUR appartenant à Monsieur Omar KERKEB.

4 – Description du bien

Identification cadastrale :

CL 35 à Saumur pour 331 m2

description du bien :

parcelle d'une contenance de 331 m^2 comprenant un immeuble vêtuste comprenant au RDC, un hall d'entrée, une chaufferie, un local technique et trois garages, trois étages comprenant chacun un logement composé d'une entrée, un dégagement, une cuisine, 3 chambres, WC et salle d'eau.

5 – Situation juridique

Propriétaire : Commune de Saumur

situation locative : libre

6 – Urbanisme – Réseaux

PLU CASVL

zonage UC

7 – Date de référence

sans objet

8 – Détermination de la valeur vénale

Les indemnités sont estimées à :

Indemnité principale : 30.000 euros

indemnité de remploi : 4.000 euros

9 – Durée de validité

Un an.

10 – Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,

L'inspecteur des Finances publiques

David KNOEPFLER

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.